

L'ESSENTIEL

- Avec la refondation de l'éducation prioritaire et la nouvelle allocation de moyens, l'éducation nationale tient mieux compte de la réalité vécue sur chaque territoire en allouant davantage à ceux qui connaissent le plus de difficultés.
- Pour faire face à la baisse démographique dans les communes rurales, et maintenir un service public de qualité sur tout le territoire, 22 conventions ruralité ont été signées avec les acteurs locaux.
- En Seine-Saint-Denis, un effort sans précédent est réalisé à cette rentrée avec 503 créations de postes dans les écoles.

Des modèles plus justes d'allocation des moyens entre territoires

Une première réponse à l'enjeu d'égalité entre les territoires a été apportée avec la refondation de l'éducation prioritaire. En ciblant mieux les établissements les plus difficiles (1 095 collèges et 6 772 écoles), des moyens plus importants sont alloués aux territoires les plus défavorisés. L'article L111-1 du Code de l'éducation dispose que la répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situation, notamment en matière économique et sociale. C'est pourquoi les dotations allouées aux académies font l'objet d'une régulation nationale en fonction des variations démographiques et des situations relatives de chacune d'entre elles. S'agissant du premier degré public, depuis la rentrée 2015, un nouveau modèle d'aide à la décision pour la répartition des moyens a été mis en œuvre afin de mieux tenir compte du contexte social et des contraintes de territoire. Ce modèle tient compte des disparités territoriales et des difficultés sociales à un niveau très fin. Il utilise un critère territorial fondé sur la classification en aires géographiques de l'Insee et un critère social fondé sur le revenu fiscal moyen par unité de consommation apprécié au niveau communal.

Dans le second degré, une politique de dotation plus progressive, en fonction de la difficulté sociale de chaque établissement, a accompagné la refondation de l'éducation prioritaire.

Une nouvelle organisation de l'école en milieu rural

Le comité interministériel aux ruralités a acté le développement des « conventions ruralités » pour une école rurale de qualité. En réponse à la fragilité des petites écoles en milieu rural et de montagne et aux baisses d'effectifs scolarisés dans ces territoires, des conventions pluriannuelles, conclues avec les élus locaux sur la base d'un diagnostic partagé, permettent d'accompagner les réorganisations du réseau des écoles, en apportant de la visibilité aux élus sur les évolutions d'effectifs. À la rentrée 2016, 22 conventions ruralités auront été signées et dans une trentaine de départements supplémentaires le travail partenarial est engagé. La répartition des créations d'emplois de la rentrée 2016 a tenu compte de ces engagements et soutient ainsi la politique mise en œuvre.

À la suite du rapport du sénateur Alain Duran des outils de diagnostic nouveaux et des bonnes pratiques seront mis à disposition des acteurs de terrain et une instruction sera prise pour pérenniser cette démarche de conventionnement avec les territoires ruraux, rappeler la souplesse des modes de contractualisation et de mise en œuvre et inscrire ces conventions ruralités dans un cadre interministériel et dans une perspective d'aménagement du territoire.

Un plan triennal pour l'école en Seine-Saint-Denis

Dans le cadre du plan triennal au profit des écoles de Seine-Saint-Denis, 240 emplois ont été créés à la rentrée 2015 et **503 le sont à la rentrée 2016**. Au total, 1 040 emplois ont été créés depuis 2013. **Alors que la démographie scolaire du département de la Seine-Saint-Denis croît d'environ 1 % (+2 227 élèves), sa dotation augmente de 4,5 % par rapport à celle de la rentrée dernière.** Cela permettra de garantir des taux d'encadrement particulièrement favorables notamment dans les écoles des réseaux d'éducation prioritaire, d'améliorer le remplacement et de mettre en place les priorités de la refondation de l'École de la République avec la création de 20 postes à la rentrée 2016 pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans et la création de 113 postes à la rentrée dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes ».

[FOCUS]

UNE MOBILISATION POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE INSCRITE DANS LA DURÉE

Des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et la construction de leur parcours scolaire : les parcours d'excellence complètent la refondation de l'éducation prioritaire en l'ouvrant sur l'après-collège.

À la suite de la refondation de l'éducation prioritaire à la rentrée 2015, la scolarisation des enfants de moins de trois ans progresse encore ; le dispositif « plus de maîtres que de classes » continue à se déployer ; l'accompagnement continu en sixième se développe pour une aide au travail personnel des élèves les dotant de méthodes efficaces pour apprendre.

En 2016-2017, les nouveaux parcours d'excellence seront déployés particulièrement dans les Rep+ pour permettre à des élèves de troisième volontaires d'être accompagnés dans leur parcours scolaire dans la durée jusqu'en classe de terminale. Ils seront progressivement proposés à des élèves d'autres établissements (collèges Rep, collèges en milieu rural isolé, etc.).

Des équipes soutenues par la formation et le travail collectif.

La refondation de la politique d'éducation prioritaire repose sur une ambition pédagogique : permettre à l'ensemble des professionnels de mieux comprendre la nature des obstacles rencontrés dans leurs apprentissages par les élèves issus des milieux défavorisés et de développer les gestes professionnels et situations pédagogiques ordinaires de la classe qui répondent le mieux aux besoins de ces élèves.

Les formations se développent en réponse aux besoins exprimés par les enseignants dans les projets de réseaux fondés sur le référentiel de l'éducation prioritaire. Elles sont souvent locales en inter-degrés afin de faire vivre le cycle 3 et de favoriser la continuité des enseignements. Des formateurs académiques ont été spécifiquement formés et ils contribuent à un accompagnement des équipes durant les temps de formation et de travail collectif, particulièrement en Rep+ grâce au renforcement des moyens de remplacement dans le premier degré. Après la formation de 100 formateurs en 2014 et 2015, ce sont 100 nouveaux formateurs éducation prioritaire qui seront encore formés en 2016.

Pour accompagner cette mobilisation pédagogique, un pilotage consolidé.

Le pilotage durable de la refondation de l'éducation prioritaire dans la durée est un élément déterminant de la réussite des élèves. Le pilotage national soutiendra les pilotages académiques en particulier durant l'automne 2016 par l'organisation de rencontres inter-académiques des Rep+. Ces rencontres développeront la mutualisation des réflexions et des pratiques entre tous les acteurs engagés qu'ils agissent au niveau des réseaux ou soient en charge de responsabilités départementales ou académiques.

La mobilisation des corps d'inspection, des coordonnateurs de réseaux, des formateurs, la collaboration entre les différents acteurs du réseau sont consolidées par des lettres de mission élaborées en académies. ■